

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept,

le 30 janvier à 20h30,

le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses assemblées.

Étaient présents :

M. Michel Roca, Maire,

Mme Caroline Chanu, 1^{er} adjoint,

S. Anne, R. Blin, J. Bedot-Desormeau, F. Brogniart, H. Chanu, G. Faucon, G. Louis, S. Mourice, P. Poupion, D. Thérin, P.

Lehuteur, R. Labrousse, *maires délégués de Valdallière.*

- M. Bacon, F Benoit, N Canu, I Couvry, D Duchemin, C Lestoquoy, C Mesnier, R Van Rompu.
- H Destigny, B Jeanne, P Patureau.
- A Bobet, I Cardin, F Fergant, C Legrix.
- F Dufay, D Fauvel, Y Heuzé, D Lenain, S Mathelier.
- G Frémont, J Gautreau, C Lechanoine, S Pédini.
- F Nemery, A Rohée, G Sallot
- N Bru, F Calbris, D Guidoni-Tarissi, N Piatakoff, F Vautier.
- J Aubry, B Gribeauval, P Lepointeur, JL Marie, V Mazier, D Vallée.
- J Legrix, E Lemarre, P Quentin de Coupigny.
- D Enguehard, G Le Moisson, C Quesnée.
- M Durand, S Prunier.
- A Lair, S Lefeinturier, R Paul, M Salliot, A Schroeder.
- C Beugnot, A Darras, M Dumaine, G Germain, S Guérin, S Huard, N Lebailly, B Leherquer, M Lenormand, M Lequertier, JP Moineaux, S Riviere.
- P Cailly, P Courtois, C Duplant, G Graindorge, N Louvet, M Sillère.

Conseillers municipaux.

Pouvoirs :

- J Mille à F Brogniart.
- H Robert à P Patureau.
- O Damien à S Mourice.
- G Evers à R Blin.
- A Herten à V Mazier, A Lepointeur à G Faucon,
- D Lefeinturier à C Chanu.
- JP Guillouet à P Lepointeur, M Lemaréchal à N Lebailly.
- A Fournier à P Poupion, M Suard à C Duplant.

Absents/excusés :

- V Ballon, J Denis, C Hamel, M Lecocq.
- O Auvray, L Barbé, T Fouasse, N François, S Lepareur, S Royer.
- L Deperrois, B Huard, L Lautour, JM Simon.
- J Chaventré, S Delhayé, D Massu.
- F Wielgosik.
- G Clauet, N Libois, E Treol.
- G Cornu.
- J Besnehard, B Chenel, I Ferey-Bachelot, P Faucon, G Jamet, M Roger.
- P Dubourg, M Duchemin.
- S Borel, E Charles, S Chene, B Delalande, S Hasley, J Letellier, R Maupas,
- M Dézert, JP Feillet, Y Hasley.
- D Mennier.
- V Challe, G Langevin, A Trouvé.
- M Lalleman, G Lechevalier, C Lepetit, I Martin, B Poulain.

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Roca accueille les élus.

Le quorum étant atteint avec 83 élus, la séance est ouverte à 20h40. Mme Guidoni-Tarissi est nommée secrétaire de séance. Après avoir précisé que, malgré une erreur de transcription, le quorum de séance avait été atteint, le compte-rendu du 19 décembre 2016 est approuvé par l'assemblée des élus.

A. Présentation des services

Réseau des bibliothèques

Laurine Miraglièse rappelle en introduction l'article 1 du règlement : « le réseau... est un service public qui contribue à la culture, à l'information et à la documentation ». Basées à Vassy et à Montchamp, ces médiathèques sont des lieux accueillants animés d'agents motivés aidés de bénévoles dynamiques. L'organisation très régulières d'animations, d'expositions avec ou sans partenariats ou d'accueils divers expliquent certainement les très belles progressions que connaissent les lieux :

28 311 prêts en 2016 contre 17 498 en 2009, soit + 62 %

952 abonnés actifs en 2016 contre 858 en 2009, soit + 11 %

Pour 2017, l'équipe souhaite accentuer le travail d'accueil avec les ados, développer des projets intergénérationnels et communiquer sur les outils de la boîte numérique.

Point Info 14

Christelle Lagodiuk a rappelé que le rôle du Point Info 14 est de servir de relais entre les particuliers et différentes administrations ou organismes.

Pour l'année 2016, 1 635 personnes ont fréquenté le Point Info, générant 1 805 contacts, soit une fréquentation mensuelle moyenne de 149 visiteurs sur 11 mois, légèrement en hausse par rapport à 2015. Les visiteurs se situent majoritairement dans la tranche d'âge 60 et plus. Le partenaire le plus sollicité reste la CAF, suivi de près par Pôle Emploi et la CPAM. Une tendance qui va certainement se confirmer puisque, depuis le début janvier, tous les échanges avec la CAF doivent être dématérialisés...

Piscine de Valdallière

Arnaud Leseigneur a rappelé que le bassin d'apprentissage va fêter ses 20 ans en 2017.

Grâce aux multiples activités proposées par l'équipe des MNS, la fréquentation du bassin est en hausse. Car la piscine ne se contente pas d'accueillir les scolaires ou les enfants qui fréquentent EJLoisirs : de nombreuses fêtes y sont organisées pour Noël, Halloween, etc...

Côté technique, des classes viennent régulièrement admirer la machinerie et, pour la première fois, grâce à l'évolution de la réglementation, la piscine n'aura connu qu'une seule vidange annuelle ! Toujours à l'affût des nouveautés, l'équipe a testé une nouvelle activité : un circuit training de 30 à 45 minutes sur des appareils de fitness immergés ! Enfin, elle est à l'écoute de vos suggestions pour s'améliorer encore !

Petit rappel : s'il existe un blog piscine, les élus et les usagers trouveront tous les renseignements utiles sous l'onglet « piscine » sur le site de la commune : www.valdalliere.fr

EJ Loisirs

Mme Pinel étant souffrante, c'est Mme Chanu qui a présenté le bilan 2016.

Les objectifs du Projet Educatif Du Territoire se déclinent de la manière suivante sur les pôles scolaires du territoire :

- Garderies avec des espaces aménagés (jeux, dessins, lecture), échanges d'informations avec les familles.
Fréquentation : de 6 à 25 enfants selon les pôles avec 1 à 2 adultes
- Aménagement du temps du midi : repas en cantines, puis surveillance et jeux avec les enfants.
Fréquentation : de 120 à 150 enfants selon les pôles avec 3 à 4 adultes
- TAP : rotation d'activités sur une période déterminée, propositions de projets manuels, sportifs collectifs ou individuels pour les maternels et les élémentaires.
Fréquentations : 6 à 17 pour les maternelles de 8 à 35 pour les élémentaires, toujours selon les pôles avec 1 à 2 animateurs.
- Aide aux devoirs : accompagner et aider les enfants dans le suivi de leurs devoirs. De 15 à 25 enfants selon les pôles et les jours avec 1 à 3 adultes.

Un sondage a été réalisé récemment pour connaître le ressenti de tous les intervenants. Il en ressort que :

- ✓ La réponse est adaptée aux attentes des parents et des enfants
- ✓ Bonne fréquentation surtout chez les élémentaires
- ✓ Enfants et familles sont satisfaits des services proposés.
- ✓ Les locaux et leur aménagement ne sont pas forcément adaptés.
- ✓ Le renouvellement des activités sur les différents temps d'animation n'est pas suffisant.

En réponse à ces retours, il est envisagé de créer de nouveaux liens avec les associations locales et les services de Valdallière.

Pendant les vacances, les enfants sont accueillis au centre de loisirs de Valdallière.

En 2016, les animateurs ont reçu :

2 semaines de Février : 47 petits de 3-5 ans, 106 de 6 -11 ans et 34 de 11-16 ans

2 semaines de Printemps : 74 petits de 3-5 ans, 99 de 6 -11 ans et 31 de 11-16 ans

6 semaines d'été : 162 petits de 3-5 ans, 541 de 6 -11 ans et 62 de 11-16 ans

2 semaines à la Toussaint : 47 petits de 3-5 ans, 66 de 6 -11 ans et 26 de 11-16 ans

B. Commissions Intercommunales

M. Roca précise que 9 commissions thématiques vont être mises en place. Le conseil municipal devra désigner 4 représentants par commissions. Ces représentants seront prioritairement issus des délégués intercommunaux, mais pourront également être conseillers municipaux. Nombre de sièges restent cependant à pourvoir.

- **Commission « moyens généraux et personnel »**

Cette commission regroupera les affaires liées aux travaux, marchés publics, systèmes d'information et à la gestion des ressources humaines.

Candidats : M. THERIN, M. FAUCON, M. PAUL, M. GRIBEAUVAL.

- **Commission « finances »**

Cette commission gèrera les affaires budgétaires et comptables.

Candidats : M. POUPION, Mme CHANU, M. ROCA, Mme LAIR.

- **Commission « attractivité du territoire »**

Cette commission gèrera les affaires liées au développement économique et au rayonnement du territoire.

Candidats : Mme CHANU, M. VALLEE, Mme LENORMAND, M. DESORMEAU.

- **Commission « déchets ménagers »**

Cette commission regroupera la gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la gestion des déchèteries.

Candidats : M. MOINEAUX, M. LABROUSSE, M. CALBRIS, Mme LENORMAND.

- **Commission « urbanisme, protection et mise en valeur de l'environnement »**

Cette commission gèrera les affaires concernant l'élaboration et la gestion des documents liés à la planification de l'urbanisme (SCOT, PLU...) ; les affaires liées à l'entretien, la restauration des cours d'eau, à la production d'eau, au SPANC, au SAGE.)

Candidats : M. CHANU, M. BROGNIART, M. LETEINTURIER, M. LEPAINTEUR.

- **Commission « Habitat »**

Cette commission gèrera les affaires relatives au Programme Local de l'Habitat (PLH), aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et aux aires d'accueil des gens du voyage.

Candidats : M. MESNIER, M. LOUVET, M. LESTOQUOY, Mme DARRAS

- **Commission « Tourisme »**

Cette commission gèrera la promotion du territoire via les offices de tourisme, l'entretien des chemins de randonnées.

Candidats : M. BROGNIART, Mme HERTEN, Mme. F FERGANT, Mme C LEGRIX.

- **Commission « Action sociale »**

Cette commission gèrera l'action sociale d'intérêt communautaire relative aux politiques de l'emploi et de la formation, les actions en faveur des jeunes (Mission Locale) et des personnes âgées (CLIC), ainsi que le service du point d'accès au droit.

Candidats : M. ROCA, Mme COUPPEY, Mme ANNE, Mme MAZIER.

- **Commission « Ruralité et pôles de proximité »**

Cette commission gèrera l'action communautaire en faveur de la ruralité et le maillage territorial des politiques publiques communautaires.

Candidats : Mme BLIN, Mme GAUTREAU, M. BROGNIART, M. LEPAINTEUR.

Appelée à se prononcer sur les compositions de ces commissions, le conseil les adopte à la majorité absolue.

C. CLECT

En séance du 23 janvier dernier, le conseil communautaire de la VIRE au NOIREAU a procédé à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La CLECT a vocation à être mise en place au sein des établissements de coopération Intercommunale (EPCI) faisant le choix du régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. C'est le cas de l'intercom de la Vire au Noireau, qui a choisi de financer son activité non pas sur la fiscalité des ménages, mais sur la fiscalité professionnelle existante.

La CLECT est chargée d'une seule et unique mission : procéder à l'évaluation de la totalité de la charge financière transférée à la Communauté de Communes et correspondant aux compétences dévolues à cette dernière. Cette évaluation fera l'objet d'un rapport.

Une fois adopté par la CLECT et par les conseils municipaux, le rapport constitue la « base de travail » indispensable pour déterminer le montant de l'Attribution de Compensation (AC) qui sera versée par la Communauté de Communes à chaque commune membre.

Le montant des attributions de compensation (AC) sera égal à la somme des impositions professionnelles de notre territoire désormais dévolues à la Communauté de Communes, corrigée du coût net des charges transférées.

Pour Valdallière les recettes liées à l'imposition professionnelles s'élèvent à 338 289 €, (Cotisation Foncière des Entreprises : 66 100 € ; Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 119 865 € ; Imposition Forfaitaire pour les Entreprises de Réseaux : 70453€ ; Taxe sur les Surfaces Commerciales : 8 885€ ; Taxe Additionnelle de la Taxe sur le Foncier Non Bâti : 15 682€ ; dotation de compensation : 57 304€).

Les charges transférées par VALDALLIERE correspondront :

- Aux contributions SCOT ; Mission locale ; CLIC ; Office de Tourisme
- Aux deux budgets annexes dévolus à la gestion de la compétence économique (Budget Vente de Terrain, Budget ateliers relais).

Il faut rajouter à ces charges transférées (qui diminueront donc l'AC de base) le coût de la mise en place d'un service commun d'instruction des PC, CU... Au 1er Avril prochain l'Etat (DDTM) se désengagera de cette mission d'instruction (pour les communes en PLU, Cartes Communales). Sur le territoire il est donc prévu l'ouverture des services d'instruction existants (VIRE et CONDE) au reste du territoire. Ce « service commun » sera financé par les communes bénéficiaires via l'Attribution de Compensation.

NB : Lorsque le montant des charges transférées excède les produits de fiscalité professionnelle dont la perception revient à l'EPCI, l'attribution de compensation est négative et peut donner lieu à un versement de la commune au profit du groupement.

Le conseil communautaire a déterminé la composition de la CLECT comme suit : 6 représentants pour Valdallière au sein d'un conseil de 51 élus. Il a été décidé en Conférence des Maires que les membres de la CLECT feront partie des maires délégués, à savoir :

Patrick Poupion	Caroline Chanu	Serge Mourice
Rémi Labrousse	Sarah Anne	Michel Roca

Le maire rédigera un arrêté pour entériner cette décision.

D. Transfert des zones artisanales à l'Intercom

Conformément aux dispositions de la loi NOTRE, la création, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques sont de compétence obligatoire pour les Communauté de Communes.

Ainsi sur le territoire des communes de VIRE EN NORMANDIE et VALDALLIERE les zones d'activités suivantes sont transférées à l'intercom :

Vire Normandie : ZI la Papillonnière ; ZA les Neuvillières, Parc d'activités Papillonnière 2 (PIPA), Parc d'activités La Douitée.

Valdallière : Zone d'Activités des Crières (gérée antérieurement au moyen de 2 budgets annexes : Ateliers relais ; Vente de terrains)

Le conseil municipal de Valdallière valide cette décision à l'unanimité.

E. Communication

Il serait souhaitable de transformer le groupe de travail « Communication » en commission. En effet, la réorganisation des pôles de compétences des secrétaires de mairies a permis de dégager du temps pour Muriel Poignant qui est donc chargée de :

- travailler sur les publications Valdallière,
- faire évoluer le site internet,
- établir un plan de communication,
- penser à l'accueil des nouveaux habitants.

Invités à se présenter, les membres de la commission communication sont :

- o Gilles Faucon (responsable)
- o Michel Sillère
- o Magalie Lenormand
- o Caroline Chanu
- o Daniel Thérin
- o Noël Lebailly
- o Valérie Mazier (*inscrite à la suite du Conseil*)

QUESTIONS DIVERSES

➤ Régularisation d'une subvention

L'Association Noël pour Tous organise chaque fin d'année des repas de Noël pour les plus démunis du territoire. Involontairement « oubliés » lors des changements d'organisation de la collectivité, Michel Roca demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur le versement des subventions 2015 soit : 5 x 20 € et 2016 : 5 x 20 €.

Contre : 0
Abstention : 1
Pour : 82

Cette délibération est adoptée à la majorité.

➤ Vente terrain lotissement Les Allaux à Vassy

Monsieur Roca devant signer le compromis de vente très rapidement, il demande au conseil l'autorisation de vendre le lot n° 5, d'une surface de 447 m² au prix de 34 € TTC le m², soit une recette de 15 198 € TTC.

Cette vente intègre la cession, à titre gratuit, d'une bande de terrain de 167 m² située au nord de la parcelle.

Le Conseil doit délibérer pour autoriser M. Roca à signer le compromis de vente.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 83

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ Sirtom Flers-Condé

Avec le « redécoupage » des territoires, le Sirtom de Flers-Condé doit prendre en compte les nouvelles évolutions territoriales. Après un exposé de M. J-P Moineaux, il est demandé aux élus de se prononcer sur ces évolutions :

Demande d'adhésion de Flers Agglo pour l'ensemble de son périmètre (+17 communes)

Nouvelles intercommunalités adhérentes :

- Communauté d'agglomération Flers Agglo
- Communauté de communes de la Vire au Noireau
- Communauté de communes Domfront-Tinchebray Interco
- Communauté de communes du Val d'Orne

Evolution du périmètre :

Départ de : St Michel des Andaines, Plessis-Grimoult

Ré-adhésion de certaines ex communes de la CDC du Bocage d'Athis de l'Orne/ Athis val de Rouvre, : Ste Honorine la Chardonne, Berjou, Cahan, Menil Hubert, St Philbert, la Lande St Siméon, St Pierre du Regard

Ré-adhésion de la ville de la Ferté Macé, commune nouvelle composée de la Ferté Macé et d'Antoigny.

Appelés à se prononcer sur ces demandes d'adhésion, les élus votent :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 83

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Puis il s'agit de nommer 6 représentants de Valdallière (une personne pour 6 habitants). Se proposent :

- MM. Moineaux, Labrousse, Calbris, Sillère, Brogniart, Mme Lenormand.

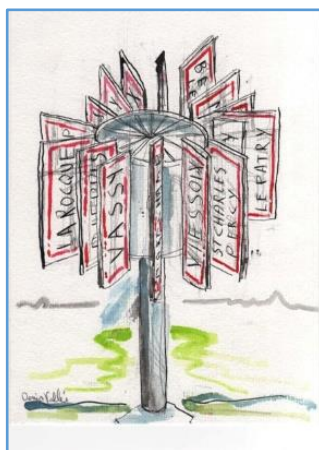
NB : l'Intercom ayant réduit le nombre des représentants à 5, Mme Lenormand a accepté de se retirer.

➤ Eolienne symbolique

Dans le cadre du remplacement des panneaux d'entrée d'agglomération.

Mr Vallée propose la réalisation d'une « éolienne » en réutilisant les anciens panneaux. Pour la réalisation technique du projet, le CAT de Roullours pourrait être sollicité.

Un devis sera présenté à l'assemblée, lors d'un prochain conseil.



➤ Association CréChen'Do

M. Labrousse souhaiterait que cette association consacrée au théâtre puisse bénéficier d'une subvention de 350 € au titre de l'année 2016.

La comptabilité 2016 étant close, cette somme sera inscrite au prochain budget.

Appelés à se prononcer sur cette demande, les élus votent :

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 83

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.